

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR	CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BOULLAY-MIVOYE
	Séance du mardi 13 janvier 2026
Date de la convocation 08/01/2026 Date d'affichage 08/01/2026	L'an deux mille vingt-six et le mardi 13 janvier, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune du Boullay-Mivoye, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Stéphane HUET, Maire
Nombre de Conseillers : 9 Présents : Votants :	Présents : Monsieur Stéphane HUET, Madame Véronique BOYERE, Monsieur Christophe PERCHERON, Madame Catherine ATARIAN, Madame Monique FRESNAYE, Madame Anne RONDELAUD, Monsieur Benjamin SOULARD, Madame Claire DAMIENS, Monsieur Damien SERY
Secrétaire de séance :	<u>Absents excusés :</u>

DELIBERATION 2026-06

OBJET : Délibération pour le renouvellement de la participation au CNAS

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion au CNAS (Comité d'Action Sociale) pour l'année 2026. Le montant de la participation est de 224 € par agent actif pour l'année 2026 et 153 € par retraité. Elle sera ouverte aux agents titulaires et contractuels.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE à l'unanimité des présents d'accepter la proposition de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2024, chapitre 012, article 6458

Pour extrait certifié conforme,
Le 14/01/2026

La secrétaire de séance

Le Maire
Stéphane HUET